



## Appel à projet Mobilité Inclusive

***Des lieux et des liens : développer de nouvelles solidarités autour de la mobilité pour favoriser l'autonomie et l'insertion des personnes en Deux-Sèvres***

### **1 - Le contexte de l'appel à projet**

La mobilité est aujourd'hui une condition fondamentale au processus d'insertion, au même titre que la santé, le logement ou la formation professionnelle. Les problèmes d'accès à la mobilité constituent en effet un frein majeur pour l'insertion tant sociale que professionnelle des personnes en difficulté. Les personnes en insertion ou en recherche d'emploi, disposant de peu de ressources sont en effet peu mobiles. Les freins à la mobilité sont à la fois économiques et matériels mais pas uniquement. D'autres difficultés doivent être prises en compte comme les contraintes géographiques et organisationnelles, ainsi que les freins psychologiques.

Le Département définit l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et souhaite mettre l'accent sur les outils qui favorisent les mises en situation professionnelle. Pour ce faire le Département entend faire de la mobilité, principal frein à l'accès à l'emploi, l'un des axes majeurs de sa politique d'insertion.

Il s'agit également de mieux répondre à la diversité des besoins, en prenant en compte la diversité des publics et plus particulièrement ceux qui sont contraints dans leur mobilité, ainsi que *la diversité des territoires avec des plans d'action adaptés*. Pour cela il est nécessaire **d'améliorer la connaissance des besoins et l'offre sur chaque territoire et de développer la participation et le dialogue avec les acteurs**.

### **2 - Objectifs des actions s'inscrivant dans l'appel à projet**

**Finalité** : accompagner les bénéficiaires de l'action vers l'autonomie par la levée des freins à l'emploi.

#### **Objectifs principaux :**

- **Améliorer l'insertion professionnelle** d'une partie de la population en voie d'exclusion sur le territoire, en mettant en œuvre des parcours individualisés vers la mobilité.
- **Améliorer la connaissance** et la diffusion de l'offre de mobilité disponible dans les territoires.
- **Contribuer à une mise en réseau des acteurs** autour des questions de mobilité pour construire et faire vivre une dynamique territoriale permettant d'inscrire lisiblement et durablement les politiques publiques dans un schéma d'intervention cohérent et partagé.
- **Proposer une évaluation régulière et pertinente** du dispositif et participer au recueil d'éléments et d'indicateurs permettant d'avoir une vision globale de la mobilité.

**Ces projets, établis de manière concertée, devront cibler des actions opérationnelles et structurantes en terme de méthodes et d'outils et répondant à des besoins identifiés sur les territoires (a minima à l'échelle intercommunale). Ils pourront également proposer des actions visant à la consolidation des projets existants.**

**Le porteur de projet devra préciser son territoire d'intervention, en tenant compte de la proximité géographique nécessaire à l'accompagnement de publics en difficulté.**

### **3 – Publics concernés :**

A destination des publics vulnérables, les actions doivent amener progressivement les personnes accompagnées à être autonomes dans leurs déplacements et capables d'utiliser l'offre de mobilité.

Les publics visés par les actions sont prioritairement les bénéficiaires du RSA mais également les demandeurs d'emploi de longue durée ou cumulant des freins à l'emploi, les jeunes suivis par les missions locales, les personnes en parcours dans les SIAE, les travailleurs précaires en emploi à temps partiel et toute personne orientée par le biais d'une fiche de prescription dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnelle ou professionnelle, ou d'un maintien dans l'emploi.

### **4 - Les attendus :**

L'appel à projets porte sur l'ensemble du Département des Deux-Sèvres. Toutefois, chacun des territoires n'étant pas pourvu d'une offre mobilité équivalente à ce jour, le Département aura une attente différenciée selon le territoire afin d'assurer une couverture cohérente à l'échelle des Deux-Sèvres.

Il s'agit de développer, dans la mesure du possible, une offre de service mobilité territoriale la plus complète et complémentaire possible dans son organisation opérationnelle et tendre vers le principe de plateforme mobilité.

*Au sens de l'Agence Nationale des Solidarités Actives (ANSA) une plateforme mobilité est une structure dédiée à la résolution des freins à l'emploi liés à la mobilité. Elle offre de façon coordonnée sur un territoire identifié, un ensemble de services dans le but d'accompagner la personne vers une mobilité autonome. Les services peuvent être proposés au sein de la plateforme où la personne peut être orientée vers des dispositifs portés par des partenaires locaux.*

### **Typologie d'actions attendues pour créer/diversifier l'offre de service mobilité:**

Le Département des Deux-Sèvres accompagnera et co-financera des projets co-construits par les acteurs de chaque territoire. De façon prioritaire, il soutiendra les actions suivantes avec pour objectif opérationnel de :

#### **A) Faire émerger une offre de services de location de véhicules 2 roues et/ou 4 roues sur un territoire non pourvu**

Soutien au développement et au fonctionnement des parcs locatifs de moyens de transport (scooters, voitures,...) pouvant s'accompagner de la mise en place d'ateliers permettant d'assurer l'entretien courant et les petites réparations, réalisées éventuellement par les utilisateurs.

#### **B) Contribuer à l'émergence d'un conseil mobilité**

Le conseiller mobilité a trois missions principales :

- Première mission : accueillir le public, établir un diagnostic des situations et construire un parcours en lien avec un réseau de partenaires de l'insertion qui adressent un public identifié comme ayant une ou plusieurs problématiques liées à la mobilité.
- Deuxième mission : la mise en œuvre de l'accompagnement. Ce dernier peut demander la mise en place d'une ou plusieurs solutions de mobilité, qui peuvent être internes – c'est-à-dire directement gérées par le conseiller, ou s'appuyant sur des partenaires extérieurs.
- Troisième mission : la gestion du volet partenarial et l'animation territoriale. Outre son cœur de mission centré sur l'accueil et l'accompagnement des personnes, le conseiller en mobilité joue également un rôle de développeur.

#### **C) Permettre aux bénéficiaires du RSA d'entretenir et de réparer leur véhicule à moindre coût.**

- Accompagner les personnes dans l'achat de pièces détachées,
- Aider la personne à procéder à l'entretien et/ou aux réparations avec des tarifs adaptés au public,

- Permettre au bénéficiaire de devenir acteur des opérations à réaliser sur son véhicule,
- L'informer sur les notions de base d'entretien et de réparation lui apporter des connaissances ,
- Le sensibiliser sur les risques routiers et l'entretien nécessaire d'un véhicule,
- Favoriser l'autonomie des personnes,
- Associer la personne à l'entretien ou aux réparations de son véhicule.

#### **D) Développer des services solidaires sur le territoire favorisant la mobilité inclusive**

- Accompagner le développement d'auto-école sociale et solidaire,
- Développer le transport solidaire sur un territoire,
- Faciliter le co-voiturage pour les trajets domicile-travail pour accompagner les reprises d'emploi etc...),
- Développer les outils financiers (micro-crédit social, aides au permis).

*NB : Cet éventail de solutions n'est pas exhaustif, d'autres types d'actions peuvent être proposés.*

### **5 – Calendrier de dépôt**

Deux dates limites de dépôt des projets sont fixées :

- au 20 avril 2018 pour la première session
- au 30 juin 2018 pour la deuxième session.

### **6 – Porteurs de projets éligibles**

Associations, collectivités locales/CIAS (au moins de niveau intercommunal), maisons de l'emploi.

Le candidat retenu s'engage à programmer un comité de pilotage deux fois dans l'année. Il présentera à cette occasion une **évaluation quantitative et qualitative du projet**.

La candidature peut se faire sous la forme d'un groupement d'acteurs mais un chef de file doit être identifié pour porter le projet.

### **7 – Nature de la convention et financement :**

L'appel à projet proposé se présente dans le cadre du programme départemental d'insertion (PDI) des Deux-Sèvres. A ce titre, une convention type sera élaborée pour chaque porteur de projet retenu via la Commission permanente départementale.

L'intervention départementale sera plafonnée à 30 % du coût éligible du projet afin d'inciter d'autres co-financements et permettre ainsi de développer une action pérenne et structurante dans le temps sur le territoire.

Concernant les actions relatives à la location de véhicules 2 roues /4 roues, c'est le règlement du PDI en vigueur qui s'appliquera.

### **8 – Modalités d'évaluation des actions**

Nombre de personnes reçues et identification de la problématique (absence permis, véhicule...)

Type de solutions apportées (co-voiturage, transport en commun, permis...)

Nombre de solutions apportées

Nombre de personnes en reprise d'emploi ou entrées en formation

Nombre de suivis démarrés / nombre de prescriptions

Durée d'immobilisation des véhicules

Nombre de refus de location faute de véhicules

Nombre de refus de location faute de solvabilité

Durée moyenne d'un accompagnement

Montant moyen du reste à charge pour les bénéficiaires (pièces détachées par exemple)

Lieu de résidence des bénéficiaires

Situation à la sortie de l'action :

-en termes d'insertion professionnelle (accès à l'emploi, maintien dans l'emploi ou l'activité, augmentation de la zone de recherche d'emploi...)

-en termes de mobilité : nature de la solution de mobilité : réparation du véhicule, non réparation du véhicule et recherche d'un autre moyen de locomotion, changement du type de moyen de locomotion, solutions alternatives ...

***Dossier à transmettre à l'adresse ci-dessous :***

**Conseil départemental des Deux-Sèvres  
Direction de l'insertion sociale et professionnelles  
A l'attention de M. Gérald MONTEIL  
Contact - Tel : 05.49.04.76.11. / Mail : [gerald.monteil@deux-sevres.fr](mailto:gerald.monteil@deux-sevres.fr)  
Adresse : Maison du Département -  
Mail Lucie Aubrac – Place Denfert Rochereau –  
CS 58 880 – 79 028 NIORT Cedex**